

Guide de la petite enfance

0 - 4 ans



Aincourt - Ambleville - Amenucourt - Arthies - Banthelu - Bray-et-Lû - Buhuy
Charmont - Chaussy - Chérence - Genainville - Haute-Isle - Hodent
La Chapelle-en-Vexin - La Roche-Guyon - Magny-en-Vexin
Maudétour-en-Vexin - Montreuil-sur-Epte - Omerville - Saint-Clair-sur-Epte
Saint-Cyr-en-Arthies - Saint-Gervais - Vêtheuil - Vienne-en-Arthies
Villers-en-Arthies - Wy-Dit-Joli-Village



Faire garder son enfant est une préoccupation majeure pour l'ensemble des familles. Avec les changements de notre société, les besoins en mode de garde évoluent. C'est pourquoi la Communauté de Communes Vexin Val de Seine entend accompagner ces évolutions et se mobilise pour proposer une offre variée à destination des enfants de 0 à 4 ans. Garde à

temps plein, occasionnelle ou régulière, la CCVVS agit pour répondre toujours mieux aux besoins des familles. Ce guide est donc destiné aux parents et futurs parents. Il informe des différents choix de mode de garde et présente de manière exhaustive les nombreuses structures d'accueil : collectives telles que les crèches ou individuelles telles que les assistant-e-s maternel.le.s. Les lieux d'échanges et de rencontres destinés aux parents y sont également présentés. L'accueil des très jeunes enfants en crèche ou chez un-e assistant-e maternel.le permet de concilier activité professionnelle et vie familiale. Il permet aussi à de nombreux enfants d'appréhender la vie en collectivité.

La qualité d'accueil aux familles et l'attention portées à nos tout-petits restent pour nous, une priorité. Ce service, nous souhaitons continuer à l'améliorer en développant une véritable politique en faveur de la petite enfance. Cela s'est déjà traduit concrètement il y a peu par la signature d'une convention territoriale globale avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales afin de mettre en place un plan d'actions commun à tous les acteurs du domaine de la petite enfance sur le territoire. Donner toute sa place à l'enfant dans notre Vexin pour contribuer à son épanouissement et faciliter la vie de ses parents, voilà notre ambition !

Nous espérons que ce document vous aidera à choisir, le plus sereinement possible, la formule qui conviendra le mieux à votre enfant et à vos attentes.

*Avec le sincère dévouement des élus, des membres de la Commission
Enfance-Jeunesse et du personnel,*

Le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Jean-François RENARD

SOMMAIRE

04 | RELAIS PETITE ENFANCE

05 | LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

06 | QU'EST-CE-QU'UN ASSISTANT MATERNEL ?

07 | CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE
ET INFANTILE (PMI)

08 | PRÉSENTATION DES MULTI-ACCUEILS
SUR LA CCVVS

10 | CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DU VAL D'OISE

11 | LE POINT CONSEIL PETITE ENFANCE



Le relais petite enfance (RPE) est un service de proximité, gratuit et neutre.

Le RPE de la CCVVS est un relais itinérant.

Un relais pour les enfants, au travers de rencontres et animations régulières qui leur permettent de :

- ▲ Jouer avec d'autres enfants dans des espaces de jeux adaptés à leur âge.
- ▲ Rencontrer d'autres adultes en présence de leur assistant maternel
- ▲ Accéder à des activités d'éveil et de socialisation

Un relais pour les assistants maternels. Ils y trouvent :

- ▲ Un soutien technique sur leur statut, pratiques professionnelles, droits et obligations.
- ▲ Des animations avec les enfants qui leur sont confiés.
- ▲ Des rencontres thématiques avec d'autres assistants maternels.
- ▲ Un lieu de formation continue.
- ▲ Des renseignements sur la profession d'assistant maternel.

Un relais pour les parents et futurs parents. Le RPE leur offre :

- ▲ Une information sur les modes d'accueil de l'enfant au sein de la communauté de communes,
- ▲ Une orientation vers les listes des assistants maternels sur le secteur avec leurs disponibilités.
- ▲ Un soutien dans leur fonction d'employeur (contrat de travail), droits et devoirs
- ▲ Un accompagnement à la parentalité

Le relais, c'est aussi des temps de rencontre avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance sur le territoire (LAEP, CAF, PMI...)
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la responsable au
01 86 35 00 35 ou au 06 60 78 38 02 ou RPE@vexinvaldeseine.fr

Le lieu d'accueil enfant-parent LAEP est un espace de jeux, de rencontres et d'échanges gratuit.

Destiné aux enfants de 0 à 4 ans

accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents ou futurs parents), ils restent sous la responsabilité de l'accompagnant tout au long de la séance.



Dans un cadre convivial, confidentiel et anonyme, les accueillantes mettent à disposition des jeux, jouets, matériel diversifié qui encouragent la manipulation, le jeu libre. Cet accueil favorise les échanges pour rompre l'isolement, éveiller et socialiser l'enfant, préparer à la séparation avant l'entrée en maternelle, renforcer et soutenir le lien enfant-parent.

- ▲ Les espaces sont ouverts en priorité aux résidents de la CCVVS.
- ▲ L'heure d'arrivée et de départ est libre.

Responsable LAEP

Tel : 06 19 35 26 87

Mail : lesptitscurieux.desaintclair@gmail.com

Assistants maternels

Qu'est-ce qu'un assistant maternel ?

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui accueille l'enfant à son domicile.

Pour exercer, un agrément est obligatoire ainsi qu'une formation. L'agrément est délivré par le Président du Conseil départemental après évaluation du service PMI. Le suivi est assuré par la puéricultrice de secteur qui peut également aider les parents dans leurs recherches.

L'assistant maternel peut accueillir à son domicile jusqu'à 4 enfants, il est garant de leur sécurité physique et affective.



Il veille à ce qu'ils s'épanouissent dans un cadre familial tout en respectant leur rythme et leurs besoins.

L'enfant découvre et pratique des jeux, des activités en petits groupes, tout en ayant une ouverture sur la collectivité (RPE, bibliothèques, parcs et jardins). La socialisation se fait en douceur.

Cet accueil souple et personnalisé peut s'adapter aux demandes ponctuelles ou ex-

ceptionnelles ainsi qu'aux attentes éducatives des parents. Les parents bénéficient d'aides financières et d'avantages fiscaux pour l'embauche d'un assistant maternel agréé.

Pour les accompagner dans leurs démarches administratives, ils peuvent contacter le RPE et la CAF et venir aux Points Conseils Petite Enfance (PCPE) proposés régulièrement.

Protection Maternelle et Infantile

LA PMI AU SERVICE DES FAMILLES

Le service départemental de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental du Val d'Oise est un service de santé publique en faveur des futures mères, des parents et des enfants.

Le service de PMI répond à des besoins bien identifiés tels que :

- ▲ Les demandes des jeunes parents en matière de conseils de puériculture et d'accompagnement dans leur fonction parentale
- ▲ L'aide à la recherche d'un mode d'accueil et à l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle
- ▲ L'aide aux familles en difficultés d'insertion et/ou d'accès aux soins.

Il organise notamment des consultations prénatales et infantiles ainsi que des actions de prévention en direction des futurs parents et des familles, grâce à la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire.

Cette équipe est composée de secrétaires, d'infirmières et puéricultrices, de psychologues, de médecins (gynécologues, pédiatres), d'une conseillère conjugale et familiale, d'une conseillère en lactation. Ces professionnels reçoivent en entretien sur rendez-vous et également à domicile. à la demande, le suivi médical et les vaccins de l'enfant peuvent y être effectués (centre de Marines). Le service de PMI effectue également des dépistages de santé en école maternelle. Il participe aux actions de protection de l'enfance. Il délivre également l'agrément des assistants maternels et familiaux et en assure le suivi et la formation. Ce service, gratuit, est ouvert à tous.



Vos centres de PMI

MAGNY-EN-VEXIN – 3 rue Marcel Pagnol – Tel 01 34 33 52 85

MARINES – 10 boulevard Gambetta – Tel 01 34 33 52 40



Multi-accueil de Magny-en-Vexin

Le multi-accueil de Magny-en-Vexin, « Les Coquelicots », accueille 40 enfants de 10 semaines à 4 ans répartis sur 3 sections aménagées en fonction de leur âge et de leur développement, du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Les enfants sont accueillis au quotidien par 12 professionnels de la Petite Enfance. La direction est assurée par une Éducatrice de Jeunes Enfants et une adjointe, Infirmière Diplômée d'Etat.

Le rôle de l'équipe éducative est d'assurer la sécurité physique, morale et affective ainsi que d'accompagner les enfants dans leurs apprentissages et ce, en lien avec les familles, tout en prenant en compte chacun dans son individualité.

Les autres professionnels du multi-accueil veillent également au bien-être et au bon épanouissement des enfants dans différents domaines :

- La cuisinière s'assure que tous prennent plaisir à la découverte des goûts et des saveurs,
- La technicienne de surface veille à ce que chacun évolue dans un environnement propre et agréable,
- Le médecin rattaché au multi-accueil s'assure de la bonne santé de tous.

Les dossiers de pré-inscription peuvent être retirés à la structure ou en mairie. Le dépôt des dossiers complétés peut se faire tout au long de l'année auprès de la directrice de la structure. Une commission d'attribution des places a lieu en avril.

Renseignements auprès de la direction au **01 30 36 45 57** ou lescoquelicots@magny-en-vexin.fr

Le multi-accueil « Graine d'Eveil » à Vétheuil

Le multi-accueil « Graine d'Eveil » à Vétheuil propose aux administrés de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine 16 places pour les enfants de 10 semaines à 4 ans.

Les enfants sont réunis dans une unité de vie divisée en plusieurs espaces. L'enfant évolue au sein d'un petit groupe d'âges mélangés et peut observer les autres. Cela permet aux plus jeunes d'appréhender le collectif en toute sécurité sans se sentir envahi par les plus grands. En revanche, deux dortoirs bien distincts sont organisés pour respecter le sommeil de chacun.

Le multi-accueil offre un grand espace extérieur divisé en deux zones :

- Une aire de jeux sur sol souple pour les activités plus physiques (toboggan, vélo...)
- Un « jardin sensoriel »

Le multi-accueil offre un accompagnement individualisé pour chaque enfant et sa famille, en accueil régulier ou occasionnel.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

Pour toute demande de pré-inscription, contacter directement la directrice au **01 30 42 61 69** ou vetheuil@creche-la-maison-bleue.fr



Les prestations de la CAF

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES



Elle comprend :

- ▲ La prime à la naissance
- ▲ La prime à l'adoption
- ▲ L'allocation de base
- ▲ La prestation partagée d'éducation de l'enfant, si le parent cesse ou réduit son activité professionnelle pour élever son ou ses enfants.
- ▲ Le complément de libre choix du mode de garde, si l'enfant ou les enfants de moins de 6 ans sont accueillis par un assistant maternel agréé, par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche.

Ces prestations sont cumulables entre elles ou avec d'autres allocations sous certaines conditions. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.caf.fr ou lors des rencontres PCPE proposées.

Les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permettent de faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'un enfant, à son éducation et à l'organisation de son mode d'accueil.

Pour un enfant né ou adopté, les parents peuvent bénéficier de la Paje (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).

Le site www.mon-enfant.fr permet d'anticiper et d'organiser au mieux l'accueil de l'enfant. Il est conçu pour accompagner les parents dans les événements clefs liés à la vie de famille. Son objectif est d'offrir un accès gratuit et adapté aux informations et de proposer des services en ligne comme :

- ▲ La recherche géolocalisée d'un mode d'accueil ou d'un service de soutien aux familles.
- ▲ Des outils de simulation pour estimer les coûts de garde et le montant des prestations d'accueil du jeune enfant versé par la CAF.

LE PCPE

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Conseil Départemental du Val d'Oise, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine a mis en place un Point Conseil Petite Enfance.

Ce service s'adresse aux parents et futurs parents du territoire, il leur présente lors de réunions collectives les différents modes d'accueil du jeune enfant existants sur le territoire, leurs coûts, et les droits et prestations associées.

Le PCPE, c'est une rencontre mensuelle à laquelle sont invitées par la CAF toutes les futures mamans ayant préalablement envoyé leur déclaration de grossesse.



Ces réunions sont animées par la responsable du Relais Petite Enfance et des travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces rencontres permettent aux parents d'effectuer le choix le plus adapté à leur situation familiale, professionnelle et sociale.

Renseignement auprès de la responsable du RPE au 01 86 35 00 35
ou au 06 60 78 38 02 ou RPE@vexinvaldeseine.fr

Carte de la CCVVS

